

Présentation du Canada sur l'information devant être fournie par les Parties, conformément au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris

Décembre 2024

Table des matières

1. Introduction.....	3
1.1 Impact du financement climatique du Canada.....	4
2. Engagement de 5,3 milliards de dollars du Canada en matière de financement climatique.....	4
2.1 Politiques et priorités	4
2.1.1 Admissibilité	4
2.1.2 Objectifs	5
2.1.3 Domaines thématiques	6
2.1.4 Priorités	6
2.2 Type de soutien conforme à l'objectif de 100 milliards de dollars américains.....	10
2.2.1 Soutien aux mesures d'atténuation	10
2.2.2 Soutien à l'adaptation	12
2.2.3 Soutien transversal	12
2.3 Canaux	12
2.4 Instruments.....	14
2.5 Leçons tirées	15
2.6 Projeter et communiquer l'information ex ante sur le financement climatique.....	17
3. Améliorer les environnements favorables.....	17
3.1 Transfert des technologies et renforcement des capacités	17
4. Sources de financement climatique au-delà de l'engagement de 5,3 milliards de dollars	18
4.1 Mobilisation de financements privés	18
4.2 Intégrer les considérations relatives aux changements climatiques dans l'aide au développement du Canada	19
4.2.1 Soutien de FinDev Canada.....	20
4.2.2 Soutien d'Exportation et développement Canada.....	21
5. Les objectifs à long terme de l'Accord de Paris en perspective	21
5.1 Élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles.....	22
5.2 Taxonomies	22

5.3 Informations relatives aux changements climatiques	22
5.4 Tarification du carbone	23
5.5 Plafonds sur le secteur pétrolier et gazier	23
5.6 Élimination progressive du charbon	24
5.7 Obligations vertes	24
6. Conclusion	25

1. Introduction

Le Canada a le plaisir de présenter sa troisième communication biennale sur les informations quantitatives et qualitatives à caractère indicatif sur le financement de la lutte contre les changements climatiques, conformément à l'article 9.5 de l'Accord de Paris. Cette présentation contient des renseignements sur les niveaux projetés du financement climatique du Canada et vise à accroître la clarté et la prévisibilité de ce financement pour les pays en développement. Le financement climatique du Canada fait partie d'une approche pangouvernementale plus vaste pour faire face à la crise climatique au pays et à l'étranger. La présentation décrit l'approche adoptée par le Canada pour fournir du financement climatique grâce à son engagement de 5,3 milliards de dollars, y compris les priorités, les canaux et les instruments financiers; un soutien qui va au-delà de son engagement public; ainsi que des efforts continus pour harmoniser les flux financiers nationaux conformément à l'article 2.1(c) de l'Accord de Paris.

Le Canada est conscient de l'importance de continuer à améliorer la transparence de ses rapports et communications sur le financement climatique. C'est pourquoi il a pris des mesures pour veiller à ce que le contenu de la présente communication reflète l'information demandée à l'annexe de la [décision 12/CMA.1](#), tout en abordant les points à améliorer décrits au paragraphe 13 de la [décision 14/CMA.3](#) et au paragraphe 8 de la [décision 13/CMA.5](#). Le Canada continue de faire rapport sur ses thèmes, priorités et cibles ainsi que sur les canaux et les plans d'action qu'il utilise pour financer des projets qui correspondent à ces objectifs.

Depuis 2015, le Canada met davantage l'accent sur l'importance du financement climatique dans la lutte mondiale contre les changements climatiques. Cela se reflète dans les engagements qu'il a pris au cours des neuf dernières années. De 2015 à 2021, le Canada a livré dans son entièreté l'engagement de 2,65 milliards de dollars et, en 2021, il a annoncé qu'il doublait son engagement à l'égard du financement climatique pour le porter à 5,3 milliards de dollars qui seront versés de 2021 à 2026¹. De 2015 à 2022, le financement climatique provenant de toutes les sources déboursées par le Canada a totalisé 8,7 milliards de dollars. Le décaissement des fonds publics du Canada pour les changements climatiques dans le cadre de l'engagement de 5,3 milliards de dollars est une responsabilité partagée d'Affaires mondiales Canada (AMC) et d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). En date d'octobre 2024, 3,2 des 5,3 milliards de dollars avaient été déboursés.

Le financement climatique du Canada joue un rôle important dans la réalisation de l'objectif de financement climatique annuel collectif de 100 milliards de dollars américains, qui a été atteint et dépassé pour la première fois en 2022. Le Canada demeure déterminé à atteindre l'objectif collectif de 100 milliards de dollars jusqu'en 2025 et demeurera inébranlable dans son engagement à accroître le financement climatique provenant de toutes les sources au cours des prochaines années. Cela comprend l'aide internationale avec un volet sur les changements climatiques (y compris le soutien provincial et municipal), les investissements liés au climat effectués par l'entremise d'Exportation et développement Canada (EDC) et l'Institution financière de développement du Canada (FinDev Canada), de même que par des contributions de base aux banques multilatérales de développement (BMD) qui appuient les initiatives liées au climat, et le financement privé mobilisé à partir des investissements publics du Canada. De

¹ Sauf indication contraire, tous les montants de cette présentation sont présentés en dollars canadiens.

l'information détaillée sur le financement climatique du Canada par source est disponible sur le [site web d'ECCC](#).

1.1 Impact du financement climatique du Canada

Le financement climatique du Canada a produit un impact mesurable. En effet, il a permis de réduire ou d'éviter plus de 234 mégatonnes d'émissions de gaz à effet de serre (GES), de procurer à 10,5 millions de personnes une résilience accrue aux changements climatiques et de mobiliser 374 156 000 \$ en financement du secteur privé provenant d'un investissement public pertinent de 411 000 000 \$, soit un ratio de 0,9. Le Canada continue de surveiller les résultats de ses investissements climatiques et publie chaque année des mises à jour sur ces indicateurs de rendement clés. Par ailleurs, le Canada surveille d'autres résultats de ses programmes de financement climatique, y compris le nombre d'hectares d'écosystèmes terrestres, côtiers et des eaux douces et salées faisant l'objet d'une remise en état active et d'une protection à long terme, ainsi que le nombre de personnes soutenues pour mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature qui améliorent les avantages conjoints de la biodiversité.

2. Engagement de 5,3 milliards de dollars du Canada en matière de financement climatique

2.1 Politiques et priorités

Le gouvernement du Canada, en consultation avec les peuples autochtones vivant au Canada, les provinces et les territoires, la société civile et d'autres intervenants, a élaboré plusieurs politiques et priorités pour orienter l'affectation de son financement climatique.

2.1.1 Admissibilité

Le Canada offre un soutien en matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités pour aider les pays en développement à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter, ainsi qu'à soutenir les personnes les plus vulnérables à leurs effets. Tous les projets financés dans le cadre du programme de financement climatique international du Canada doivent démontrer qu'ils répondent aux critères d'admissibilité suivants :

- il doit être démontré que le principal objectif du projet est l'adaptation aux changements climatiques et/ou l'atténuation de ceux-ci, c'est-à-dire l'obtention d'un score « principal » sur l'échelle des marqueurs de Rio de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);
- le projet doit satisfaire aux critères d'admissibilité des pays en matière d'aide publique au développement (APD);
- le projet doit intégrer les considérations en matière d'égalité entre les sexes;
- afin de favoriser l'harmonisation avec les valeurs canadiennes et les besoins des pays en développement, il faut prouver que le projet contribue au moins à deux des cinq [objectifs](#) de la politique de financement climatique du Canada;
- les résultats du projet doivent être conformes au cadre des résultats du programme de financement climatique, tel qu'il est décrit à la [page d'information](#) sur le financement climatique du Canada;
- si un financement est demandé sous forme de prêt (ou « contribution à remboursement inconditionnel »), les projets doivent être conformes aux principes de financement mixte du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

Les projets financés dans le cadre de l'engagement du Canada en matière de financement climatique public sont sélectionnés au moyen d'un processus de planification des investissements mené conjointement par Environnement et Changement climatique Canada et Affaires mondiales Canada. Les bénéficiaires de financement respectent l'admissibilité à l'APD conformément à la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle* du Canada. Au titre de la Loi, les projets contribuent à réduire la pauvreté, tiennent compte des points de vue des personnes démunies et sont conformes aux normes internationales en matière de droits de la personne.

Les projets sélectionnés sont ensuite évalués par des spécialistes de l'environnement conformément aux principes énoncés dans les lignes directrices du CAD de l'OCDE sur les marqueurs de Rio. Les projets doivent avoir un objectif « principal » en matière de changements climatiques pour que des mesures d'atténuation ou d'adaptation soient choisies aux fins de financement.

2.1.2 Objectifs

L'engagement de 5,3 milliards de dollars du Canada en matière de financement climatique est guidé par un ensemble d'objectifs stratégiques visant à renforcer sa capacité à aider les pays en développement à faire la transition vers un développement durable à faibles émissions de carbone et résilient aux changements climatiques, favorable à la nature et inclusif tout en cherchant simultanément à combler les lacunes dans la fourniture existante de financement climatique international.

En réponse à l'appel lancé dans le cadre du Pacte de Glasgow lors de la COP26 pour que les pays développés Parties doublent au moins leur financement de l'adaptation d'ici 2025, le Canada a établi une cible de 40 % de financement de l'adaptation dans le cadre de son engagement de 5,3 milliards de dollars. L'atteinte de cet objectif fera en sorte que la contribution du Canada au financement de l'adaptation sera multipliée par deux, comparativement à son engagement de 2015 à 2021.

Le Canada reconnaît également le rôle que joue le financement climatique dans les deux crises que sont les changements climatiques et la perte de biodiversité. Dans cette optique, le Canada s'est engagé à affecter au moins 20 % de son financement climatique à des projets qui tirent parti de solutions axées sur la nature et qui contribuent aux co-bénéfices en matière de biodiversité.

L'engagement du Canada à intégrer l'égalité des genres dans son aide internationale par l'entremise de la Politique d'aide internationale féministe (PAIF) s'étend également à son engagement en matière de financement climatique. Le Canada s'est engagé à veiller à ce qu'au moins 80 % des projets financés dans le cadre de l'engagement en matière de financement climatique pour 2021-2026 tiennent compte de l'égalité des genres. Cette décision tient compte du fait que les personnes marginalisées, dont les femmes, sont disproportionnellement vulnérables aux effets des changements climatiques.

Le Canada est fier des progrès importants qui ont été réalisés jusqu'à maintenant pour atteindre ces cibles. En date d'avril 2024, 85 % des projets appuyés dans le cadre de l'engagement de financement climatique du Canada de 5,3 milliards de dollars tenaient compte des considérations liées à l'égalité entre les sexes, et 23 % du financement était destiné à des projets axés sur des

solutions fondées sur la nature ou qui contribuent à la coopération en matière de biodiversité, et 36 % du financement a été affecté à des projets visant l'adaptation aux changements climatiques. Ces chiffres reflètent les progrès réalisés par le Canada à un moment précis et peuvent changer au fur et à mesure que des fonds supplémentaires sont versés.

2.1.3 Domaines thématiques

Le Canada concentre son financement sur quatre domaines thématiques prioritaires afin de maximiser l'incidence de son financement dans tous les secteurs. Ces thèmes prioritaires sont les suivants :

- **Transition vers l'énergie propre et élimination progressive du charbon :** Dans le cadre de ce thème, le Canada aide les pays en développement à réduire leurs émissions de GES en diminuant leur dépendance à l'égard de la production d'électricité au charbon. Les programmes élaborés sous ce thème favorisent un accès équitable et abordable à des solutions fiables en matière d'énergie propre, le déploiement de technologies écoénergétiques et la création d'environnements propices aux possibilités d'énergie propre dans les régions dépendantes du charbon.
- **Agriculture et systèmes alimentaires adaptés au climat :** Le Canada a déployé une vaste approche de systèmes alimentaires pour entreprendre des mesures de lutte contre les changements climatiques, qui appuie des programmes touchant la production alimentaire, la consommation, les écosystèmes, les ressources naturelles et la gestion durable des terres, ainsi que les droits des femmes. Le financement climatique est destiné aux petits exploitants agricoles et aux acteurs des systèmes alimentaires non agricoles. Le financement climatique versé au titre de ce thème vise à améliorer les moyens de subsistance de ces acteurs, à les rendre plus résilients aux changements climatiques et à les aider à adopter des pratiques qui réduisent les émissions de GES, maximisent les avantages conjoints de la biodiversité et réduisent l'expansion de l'agriculture dans la nature.
- **Solutions axées sur la nature et biodiversité :** Le Canada reconnaît l'importance d'adopter des solutions axées sur la nature pour relever les deux défis que sont les changements climatiques et la perte de biodiversité. Ces solutions peuvent servir à accroître la séquestration du carbone et à atténuer les effets des changements climatiques sur les écosystèmes naturels.
- **Gouvernance climatique :** Un gouvernement efficace en matière de climat est une condition nécessaire à la création d'un environnement mondial favorable à l'action climatique. Le Canada appuie des projets qui créent des environnements propices à une gouvernance climatique efficace, du niveau infranational au niveau mondial.

2.1.4 Priorités

Au-delà des objectifs stratégiques et des domaines thématiques de l'engagement de 5,3 milliards de dollars, le Canada vise à canaliser son soutien financier pour la lutte contre les changements climatiques vers de multiples priorités transversales d'une manière qui reflète les besoins et les priorités des pays en développement, ainsi que les priorités émergentes dans le paysage climatique international.

Soutien aux pays les moins avancés (PMA) et aux petits États insulaires en développement (PEID)

Le Canada reconnaît l'impact disproportionné de la crise climatique sur les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés (PMA). Il s'est donc engagé à soutenir les efforts d'adaptation et d'atténuation dans les PEID et les PMA qui correspondent à leurs contextes uniques et à leurs priorités nationales.

Les 10 millions de dollars du Canada (2019-2024) à l'appui du projet Faire progresser la planification nationale de l'adaptation dans les pays en développement coordonné par l'Institut international pour le développement durable ont aidé des PEID (République dominicaine, Îles Marshall) et des PMA (République centrafricaine, Tchad) à prendre en considération l'égalité entre les sexes dans leurs processus nationaux de planification de l'adaptation. Ce projet faisait partie d'une initiative mondiale multidonateurs qui vise à réduire la vulnérabilité des femmes et des hommes aux changements climatiques en améliorant la qualité et l'intégration de l'égalité entre les sexes dans la planification et l'action nationales en matière d'adaptation (un processus qui facilite l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques nouvelles et existantes pertinentes) dans les pays en développement.

Le Canada accorde la priorité au leadership local des personnes directement touchées par les changements climatiques dans les collectivités où le financement du Canada est fourni. Afin de permettre aux collectivités d'être des agents efficaces des changements climatiques, le Canada versera 5 millions de dollars de 2024 à 2026 à l'Initiative des pays les moins avancés pour une adaptation et une résilience efficace (LIFE-AR). Cette initiative vise à aider les PMA à réaliser la Vision 2050 des PMA, qui a été lancée en 2019 par le Groupe des PMA dans le cadre de la structure des négociations des Nations Unies sur le climat. Au cœur de cette vision, il faut que tous les PMA suivent des voies de développement résilientes aux changements climatiques d'ici 2030 et produisent des émissions nettes nulles d'ici 2050. Dans le cadre de l'initiative, les PMA travaillent avec des centaines d'experts du monde entier pour renforcer la résilience aux changements climatiques, et au moins 70 % des flux financiers ont été canalisés vers une action locale sur le terrain.

La mobilisation et l'amélioration de l'accès aux risques liés au climat et aux catastrophes, ainsi que l'évitement, la réduction et le traitement des pertes et préjudices pour les pays vulnérables sont des priorités clés auxquelles le Canada cherche à s'attaquer par son soutien financier pour le climat. Le Canada a été l'un des premiers à préconiser la nécessité de réaliser des progrès sur la question des pertes et préjudices, et il a contribué à la décision de la COP27 d'établir de nouveaux accords de financement pour les pertes et les préjudices, y compris un fonds. En tant que membre du Comité de transition, le Canada a travaillé avec les pays développés et en développement pour présenter les recommandations sur l'opérationnalisation du Fonds d'intervention en cas de pertes et de préjudices (FRLD) qui ont été adoptées lors de la COP28.

Lors de la COP28, le Canada a annoncé une contribution de 16 millions de dollars au coût de démarrage du FRLD, faisant ainsi du Canada l'un des premiers contributeurs au Fonds. Cette contribution de démarrage appuiera le Fonds alors qu'il commence à fournir aux pays et collectivités vulnérables les ressources dont ils ont besoin pour réagir aux pires impacts des

changements climatiques. Le Canada siège au conseil d'administration du FRLD, partageant un siège avec la Nouvelle-Zélande, où il travaille à faire avancer le lancement du Fonds.

En outre, le Canada a reconnu l'importance cruciale de soutenir les systèmes d'alerte précoce (SAP) pour les PMA et les PEID dans le cadre de ses efforts d'adaptation aux changements climatiques, surtout que les catastrophes liées au climat ne feront que continuer de croître. Les SAP sont des mesures éprouvées et rentables pour sauver des vies, protéger les moyens de subsistance contre les catastrophes naturelles telles que les inondations, les vagues de chaleur, les tempêtes et les feux de forêt, en particulier pour les communautés des pays en développement. Ces efforts comprennent l'octroi d'une subvention de 10 millions de dollars sur quatre ans (2022-2026) à l'initiative Climate Risk Early Warnings Systems (CREWS), qui vise à accroître considérablement l'accès aux avertissements précoces et aux renseignements sur les risques dans les PMA et les PEID. Le soutien du Canada aux SAP dans les PMA et les PEID a été une démonstration tangible et corrélative des mesures prises par le gouvernement du Canada pour contrer les pertes et préjudices dans les pays en développement.

Soutenir le leadership autochtone en matière de climat

Le Canada reconnaît que les peuples autochtones jouent un rôle central dans la planification des mesures de lutte contre le changement climatique, l'élaboration des politiques et la prise de décision, et s'engage à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. En reconnaissance des droits des peuples autochtones et du leadership autochtone dans la lutte mondiale contre le changement climatique et la perte de biodiversité, le Canada cherche à soutenir des projets menés par des organisations autochtones et des organisations de la société civile ayant des liens étroits avec les peuples autochtones et leurs communautés. En particulier, le Canada a affecté 315 millions de dollars dans Partenariats pour le climat (P4C) afin de financer des projets de la société civile, des peuples autochtones et d'autres organisations au Canada qui appuieront l'adaptation aux changements climatiques en Afrique subsaharienne et dans d'autres régions du monde. De ce montant, 300 millions de dollars sont consacrés au soutien de projets qui utilisent des solutions axées sur la nature pour aider les pays, les communautés et les populations d'Afrique subsaharienne – une région particulièrement vulnérable aux changements climatiques – à devenir plus résilients face aux impacts de ces changements.

Par l'entremise de P4C, le Canada fournit 16 millions de dollars (2023-2025) pour le projet Femmes Pro-Forêts : Adaptation aux changements climatiques dans le Parc national du Moyen-Bafing en Guinée. Le projet appuie des initiatives locales au moyen de plusieurs fonds visant à accroître l'adaptation aux changements climatiques pour les femmes et les jeunes femmes des collectivités avoisinant le parc. Ce projet soutient le financement pour :

- des initiatives communautaires d'adaptation aux changements climatiques (exécution de plans communautaires d'adaptation aux changements climatiques et financement d'au moins une action communautaire au profit des femmes/jeunes femmes);
- alléger les tâches (limite les répercussions négatives des changements climatiques sur les femmes et les jeunes femmes et réduira leur charge de travail);
- améliorer l'accès à l'eau (créer ou réparer des ouvrages facilitant l'accès à l'eau pour les femmes et les jeunes femmes);

- des projets d'entrepreneuriat écologique (pour les projets d'entrepreneuriat écologique novateurs réalisés par des femmes, qui favorisent l'adaptation aux changements climatiques).

Un montant supplémentaire de 15 millions de dollars appuie l'initiative Partenariats des peuples autochtones pour le climat (PPAC), qui a été conçu conjointement par des représentants des Premières Nations, des Inuits et des Métis du Canada pour appuyer le partenariat des peuples autochtones du Canada avec les peuples autochtones des pays en développement partout dans le monde afin d'atteindre leurs objectifs de lutte contre les changements climatiques. Les projets appuyés dans le cadre de cette initiative accorderont la priorité au leadership autochtone en matière de climat et viseront à améliorer la résilience climatique des peuples autochtones dans les pays en développement en utilisant des solutions dirigées par les Autochtones profondément enracinées dans le savoir autochtone. Par exemple, en novembre 2024, Affaires mondiales Canada a annoncé 12,5 millions de dollars (2025-2028) pour le projet Renforcer la résilience aux changements climatiques à partir de points de vue autochtones. Ce financement permettra de renforcer la résilience aux changements climatiques et d'appuyer des projets de lutte contre les changements climatiques dirigés par des Autochtones en Bolivie, en Colombie, au Guatemala et au Pérou, qui seront conçus et mis en œuvre en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis du Canada.

L'approche féministe du Canada en matière d'aide internationale

Le Canada cherche également à appuyer des projets qui font progresser les droits économiques et sociaux des femmes par l'entremise d'actions climatiques et de projets dirigés par des organisations de femmes. Le Canada est fier de contribuer jusqu'à 11 millions de dollars (2022-2026) au projet Les femmes à la tête de l'action climatique avec la Global Alliance for Green and Gender Action (GAGGA). Le projet vise à lutter contre l'inégalité entre les genres et à instaurer la justice environnementale en renforçant la capacité des organisations communautaires dirigées par des femmes d'influencer les décideurs clés afin qu'ils prennent des mesures urgentes pour se départir des industries de combustibles fossiles, défendre les écosystèmes essentiels, et soutenir des solutions climatiques durables et socialement justes.

Grâce aux partenariats du Canada avec le groupe de la Banque interaméricaine de développement (BID), la Banque asiatique de développement (BAD) et la Banque mondiale, le Canada est fier d'appuyer des projets mixtes de financement climatique qui font progresser les droits des femmes. Le Canada l'a fait notamment en offrant des possibilités de formation et d'emploi aux femmes dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), où les femmes sont sous-représentées, et de promouvoir des changements culturels dans la gestion des entreprises du secteur privé afin d'assurer une main-d'œuvre sécuritaire et plus inclusive.

Améliorer l'accès au financement climatique

La complexité du système mondial de financement climatique crée des obstacles qui empêchent les pays en développement d'accéder aux fonds nécessaires. Ces obstacles sont particulièrement importants pour les PEID et les PMA, qui n'ont souvent pas les ressources humaines ou la capacité technique nécessaires pour accéder au financement climatique. Le Canada accorde depuis longtemps la priorité à la nécessité d'améliorer l'accès au financement climatique,

notamment depuis la publication de son [Rapport d'étape sur le Plan de mise en œuvre du financement de la lutte contre les changements climatiques](#) en 2022, où l'accès a été mis en évidence comme un domaine d'action. Le travail qui doit être entrepris pour améliorer l'accès au financement climatique nécessite une collaboration avec de multiples intervenants, ainsi qu'avec les détenteurs de droits pour s'assurer que les peuples autochtones bénéficient des efforts déployés pour améliorer l'accès.

Le Canada continue de collaborer avec les entités opérationnelles de la CCNUCC et de l'Accord de Paris (c.-à-d. le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat) ainsi qu'avec les BMD afin d'éliminer des obstacles comme les critères d'admissibilité restrictifs et les processus de demande confus. Le Canada utilise son siège au sein de ces organes directeurs pour préconiser des procédures d'accès simplifiées, une plus grande complémentarité et cohérence, ainsi que pour éliminer les goulets d'étranglement et les inefficacités en matière d'accès. Le Canada a également appuyé les efforts visant à réformer des institutions clés comme la Banque mondiale, ainsi que l'architecture plus vaste du financement climatique par l'entremise de forums multilatéraux comme le G20, afin de s'assurer qu'ils sont mieux adaptés aux problèmes d'accès.

Le Canada s'est également associé au Rocky Mountain Institute pour lancer le Climate Finance Access Network (CFAN) en 2020. Le CFAN est un réseau mondial de conseillers en financement climatique qui sont intégrés dans les pays en développement pour aider à renforcer leur capacité à structurer et sécuriser des financements publics et privés pour leurs investissements climatiques prioritaires. Le Canada a déjà versé 9,5 millions de dollars (en 2020) pour appuyer le lancement du CFAN, notamment pour les PEID du Pacifique. Depuis, le CFAN a déployé des conseillers dans onze pays du Pacifique et a contribué à l'élaboration d'une réserve de 62 projets de financement climatique dans la région d'une valeur de plus de 1 milliard de dollars américains. Lors de la COP27, le Canada a annoncé une contribution supplémentaire de 5,25 millions de dollars (2023-2025) au CFAN pour appuyer l'expansion de ses travaux dans les Caraïbes. La cohorte de conseillers des Caraïbes a déjà élaboré une réserve de plus de 30 projets d'une valeur de plus de 450 millions de dollars. Grâce à un financement accru d'autres donateurs, le CFAN établira une cohorte africaine en 2025.

2.2 Type de soutien conforme à l'objectif de 100 milliards de dollars américains

Le financement climatique du Canada appuie les efforts des pays en développement pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter. Cette section traite de la façon dont le soutien du Canada s'inscrit dans l'objectif de 100 milliards de dollars américains et dans le cadre de l'Accord de Paris.

2.2.1 Soutien aux mesures d'atténuation

Le financement des mesures d'atténuation du Canada appuie la transition des pays en développement vers l'abandon de la production d'énergie à fortes émissions. Ces efforts visent à réduire la dépendance des pays aux combustibles fossiles, par l'élimination progressive de la production d'électricité à partir du charbon, tout en favorisant l'accès à des solutions énergétiques propres, fiables, efficaces et abordables.

Par exemple, le Canada a versé 53 millions de dollars (2023-2047) à la Banque de développement des Caraïbes pour y établir l'initiative Soutien à l'énergie verte résiliente

(SuRGE). Ce projet appuiera des projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique à l'échelle des services publics dans la région. Ce financement climatique est complété par une subvention supplémentaire de 5,5 millions de dollars visant à renforcer la capacité des pays des Caraïbes à élaborer et à réaliser des projets d'énergie renouvelable d'une manière qui contribue à la résilience aux changements climatiques et qui s'attaque aux disparités entre les genres dans le secteur de l'énergie.

En 2024, le Canada a finalisé la négociation d'une nouvelle initiative avec la Banque interaméricaine de développement (BID) et BID Invest afin de fournir jusqu'à 510 millions de dollars (sur plusieurs années) pour établir le Fonds d'accélération net zéro et de résilience climatique du Canada. L'équipe du Fonds d'accélération collaborera avec le secteur privé en Amérique latine et dans les Caraïbes et fournira un financement concessionnel et de l'aide technique pour appuyer la mise au point de nouvelles technologies, de modèles d'affaires et de pratiques exemplaires qui favorisent la résilience aux changements climatiques, la réduction des GES et l'utilisation de solutions axées sur la nature pour lutter contre les changements climatiques tout en augmentant l'égalité entre les genres, la diversité et l'inclusion dans la région. Le Fonds d'accélération a des objectifs ambitieux en matière d'égalité entre les genres, d'adaptation aux changements climatiques et de solutions axées sur la nature.

De plus, le Canada fournit un soutien à l'atténuation pour aider les pays à atteindre leurs contributions déterminées au niveau national (CDN). Une partie de ce soutien est fournie bilatéralement et vise à soutenir les efforts visant à renforcer la gouvernance climatique – à la fois interministérielle qu'à plusieurs paliers – afin d'élargir et d'améliorer la coopération des parties intéressées pour lutter contre les émissions. Le soutien vise également à renforcer la capacité nationale de mesurer, de déclarer et de vérifier (MDV) les données climatiques qui éclairent la prise de décisions et les investissements pour mettre en œuvre les CDN et réaliser l'Accord de Paris.

Lors de la COP29, le Canada a annoncé un financement de 1,25 million de dollars pour établir une équipe d'action pour le climat des Nations Unies visant à sécuriser les CDN en lien avec le réchauffement limité à 1,5 °C. Ce financement, qui sera versé en 2025, vise à élaborer une stratégie globale de mobilisation politique pour obtenir les CDN en lien avec un réchauffement limité à 1,5 °C du G20 et d'autres grands émetteurs, y compris l'établissement d'attentes sur le niveau d'ambition, la qualité et le moment des présentations de CDN par les principaux pays du G20.

Le Canada collabore également avec des pays aux vues similaires pour aider les partenaires dans les pays en développement et les marchés émergents à accélérer leur juste transition vers l'énergie propre grâce à de nouveaux partenariats ambitieux de développement et à accélérer l'accès au financement, y compris par le biais de partenariats pour une transition énergétique équitable (PTEE). En s'appuyant sur le PTEE de l'Afrique du Sud lancé lors de la COP26, trois PTEE supplémentaires ont été lancés avec l'Indonésie, le Vietnam et le Sénégal. Des partenariats solides pour l'infrastructure et les investissements mondiaux, tels que les PTEE, soutiennent les réformes politiques pilotées par les pays, la transformation sectorielle, le renforcement des capacités et le financement conformément aux engagements et processus multilatéraux et nationaux comme les CDN et les stratégies à long terme.

2.2.2 Soutien à l'adaptation

Le financement de l'adaptation du Canada vise à améliorer la résilience des pays vulnérables aux répercussions des changements climatiques. L'engagement de 5,3 milliards de dollars du Canada représente une partie importante de son financement pour l'adaptation au moyen de trois fonds ciblés, notamment : 37,5 millions de dollars au Fonds pour les pays les moins avancés (2021-2025), 34,2 millions de dollars au Fonds spécial pour les changements climatiques (2023-2026), 10 millions de dollars au Fonds pour l'adaptation (2022-2026) et 10 millions de dollars au Réseau mondial des plans nationaux d'adaptation (2021-2026).

Comme il a été mentionné précédemment, le Canada s'est engagé à accroître son financement de l'adaptation d'ici 2025. Conformément à la recherche sur les pratiques exemplaires internationales, le Canada s'efforce d'adopter les recommandations du rapport de l'OCDE intitulé « Scaling Up Adaptation Finance in Developing Countries » afin d'accroître son soutien aux pays qui renforcent leur résilience aux répercussions des changements climatiques.

2.2.3 Soutien transversal

Le financement climatique transversal soutient des activités qui intègrent à la fois des composantes d'adaptation et d'atténuation, ainsi que d'autres avantages connexes comme la biodiversité et l'égalité des genres. Le projet Renforcement du financement climatique sensible au genre dans les pays du Commonwealth vise à renforcer la résilience des pays membres qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques et à soutenir le développement durable en fonction de leurs stratégies et plans nationaux d'atténuation et d'adaptation.

La contribution de 4 653 000 millions de dollars (2023-2027) du Canada permet au Centre de financement pour la lutte contre les changements climatiques du Commonwealth d'aider les pays membres à améliorer l'environnement stratégique pour une action climatique inclusive et d'appuyer la soumission de propositions de projets aux fonds climatiques. Ces propositions intègrent les principes d'égalité des genres et d'inclusion des jeunes, ainsi que les évaluations des répercussions sur la santé, afin de s'assurer qu'elles ont une incidence positive sur les populations vulnérables et marginalisées. Les résultats attendus de ce projet comprennent l'amélioration de l'environnement habilitant pour une adaptation aux changements climatiques qui tienne compte des différences entre les sexes et des jeunes, ainsi que l'élaboration de politiques et de programmes d'atténuation à l'échelle nationale et régionale. Ils comprennent également un meilleur accès au financement climatique pour les projets d'atténuation des changements climatiques positifs sur le plan de la nature et du genre, ainsi que les projets d'adaptation aux changements climatiques inclusifs pour les jeunes à l'échelle nationale et régionale.

2.3 Canaux

Le financement climatique du Canada est assuré par divers canaux bilatéraux et multilatéraux.

Le Canada est le 8^e membre contributeur en importance au Fonds vert pour le climat (FVC), qui est une entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris. Le FVC a pour mandat d'aider les pays en développement à réaliser leurs ambitions de développement à faibles

émissions et résilient aux changements climatiques. Il est positionné comme une organisation qui rassemble et catalyse des capitaux à grande échelle pour le climat et la nature.

Grâce à son siège au conseil d'administration, le Canada appuie un meilleur accès au financement climatique pour les PMA et les PEID, y compris les pays insulaires du Pacifique, en intégrant l'accès au financement climatique dans les priorités programmatiques du plan stratégique 2024-2027 du FVC. Le plan stratégique du FVC décrit comment le fonds mènera un changement de paradigme vers des voies à faibles émissions, résilientes au climat et durables tout en aidant les pays en développement à réduire leurs émissions et à s'adapter aux changements climatiques.

La contribution totale du Canada au FVC est de 1,05 milliard de dollars. Cela comprend 450 millions de dollars pour la deuxième reconstitution des ressources du FVC (2024-2027); 300 millions de dollars pour la première reconstitution des ressources (2020-2023); 300 millions de dollars pour la période initiale de mobilisation des ressources (2015-2019). La contribution du Canada à la deuxième reconstitution des ressources représente une augmentation de 50 % par rapport à sa contribution à la première.

Le Canada contribue également au Fonds d'investissement climatique (FIC), l'un des mécanismes de financement climatique multilatéraux les plus importants et les plus ambitieux au monde pour les pays en développement qui cherchent à passer à un développement à faibles émissions de carbone et résilient aux changements climatiques et à accélérer la lutte contre les changements climatiques. Le FIC est composé de deux principaux guichets de fonds fiduciaires multidonateurs : le Fonds pour les technologies propres (FCT) et le Fonds stratégique pour le climat (FPC). Dans le cadre de l'enveloppe de financement climatique de 5,3 milliards de dollars, le Canada a versé 1 milliard (2022-2047, en contributions remboursables) au programme Accélération de l'abandon du charbon (AAC), qui relève du Fonds pour les technologies propres. Le Canada a également versé 15 millions de dollars (en subventions pour la période 2022-2027) à l'appui du mécanisme d'élimination progressive du charbon dirigé par les femmes, qui appuie l'intégration de la dimension de genre dans le programme AAC. Le Canada est le seul contributeur à ce programme et le deuxième donateur en importance du programme AAC. Le Canada a également lancé plusieurs initiatives bilatérales pour appuyer les priorités des pays partenaires en développement, notamment :

- 20 millions de dollars sur quatre ans (2022-2026) pour appuyer quatre pays d'Afrique de l'Ouest (Gambie, Ghana, Libéria et Togo) et 4,5 millions de dollars sur quatre ans (2022-2026) pour soutenir l'Alliance du Pacifique (Chili, Colombie, Équateur, Mexique et Pérou) afin de renforcer les systèmes de MDV, la gouvernance climatique et la mise en œuvre des CDN;
- 4 millions de dollars sur quatre ans (2022-2026) pour appuyer quatre PEID des Caraïbes (Belize, Grenade, Guyane et Sainte-Lucie) afin de réduire les émissions de méthane du secteur des déchets.

Dans la mesure du possible, le Canada cherche à tirer parti des partenariats public-privé au moyen de ses initiatives bilatérales sur les changements climatiques pour appuyer la création de stratégies sectorielles nationales :

- en 2023, le Canada a annoncé que le projet visant à réduire les émissions de méthane provenant du secteur des déchets dans quatre PEID des Caraïbes (Belize, Grenade, Guyane et Sainte-Lucie) passerait à 7,5 millions de dollars pour inclure deux PEID du Pacifique (Fidji et Samoa);
- en 2024, le Canada a annoncé un investissement de 8 millions de dollars sur trois ans (2023-2026) pour décarboner le secteur du ciment et du béton en Thaïlande.

2.4 Instruments

Le Canada a doublé le montant du financement climatique accordé sous forme de subventions dans le cadre de son engagement de 5,3 milliards de dollars, par rapport au financement accordé dans le cadre de son engagement précédent de 2,65 milliards de dollars. Cela représente 40 % de l'ensemble du financement climatique prévu dans le cadre de l'engagement actuel, qui répondait aux appels des pays en développement à fournir davantage de financement concessionnel, notamment en raison des inquiétudes croissantes concernant l'endettement des pays. L'autre 60 % du financement sera fourni par l'entremise de prêts, principalement de contributions à remboursement non conditionnel (CRNC). Les CRNC s'apparentent à des prêts concessionnels, car elles sont assorties de modalités plus généreuses (périodes de grâce plus longues, taux inférieurs à ceux du marché, etc.) et sont conçues pour encourager les investissements du secteur privé dans des projets liés au climat.²

Les subventions représentent une part importante des dépenses annuelles consacrées au financement climatique au Canada et ne sont pas destinées à être remboursées.³ Les organisations de la société civile (par exemple, les entreprises sociales, les organismes religieux, les organismes de la diaspora, les organismes à but non lucratif et les universités) reçoivent des subventions du gouvernement du Canada pour faire avancer les priorités internationales du Canada en matière de changements climatiques.

Le programme de financement climatique du Canada utilise des instruments financiers remboursables, tels que les CRNC, pour catalyser les investissements des secteurs privé et public dans des activités à faible émission de carbone et plus résilientes face aux changements climatiques, comme les projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique résilients aux changements climatiques, principalement dans les pays à revenu intermédiaire et à revenu intermédiaire inférieur. Dans de nombreux cas, les CRNC sont utilisées pour rendre plus attrayantes les possibilités d'investissement du secteur privé. Ces instruments permettent au

² Les contributions à remboursement non conditionnel (CRNC) fonctionnent comme des prêts concessionnels où les fonds doivent être remboursés selon les modalités de remboursement précises négociées avec le partenaire. Elles sont utilisées dans les situations où il existe une certitude relative quant au remboursement. Ces prêts sont accordés à des conditions plus favorables que les financements disponibles sur le marché et peuvent inclure des durées de prêt plus longues et des taux d'intérêt plus bas que ceux proposés dans le commerce, ainsi que des avantages tels que des périodes de grâce sur le remboursement du principal, où aucun remboursement n'est exigé pendant une certaine période après la date d'engagement.

³ Le gouvernement du Canada fournit un financement non remboursable aux pays en développement par le biais de subventions et de contributions (S et C). Bien que les deux instruments soient des transferts non remboursables, les contributions sont assujetties à des conditions de rendement telles que décrites dans un accord de financement entre le bénéficiaire et le gouvernement. Dans le présent document, le terme « subventions » désigne à la fois les subventions et les contributions.

Canada d'absorber une partie du risque des projets de développement afin que le secteur privé puisse également y investir.

2.5 Leçons tirées

Le Canada s'est engagé à améliorer continuellement son financement climatique pour les pays en développement et vise à intégrer les leçons tirées dans la programmation future du financement climatique. Le Canada utilise un modèle logique de programme et un cadre de gestion du rendement au niveau du portefeuille pour suivre les progrès réalisés par rapport aux résultats attendus du programme de financement climatique. Le modèle logique du Canada présente des résultats et des exemples d'indicateurs de rendement dans les quatre domaines thématiques décrits à la section 2.1.3. Le cadre de gestion du rendement comprend des indicateurs à tous les niveaux de résultats du modèle logique du programme.

Le Canada mène un exercice de production de rapports sur le financement climatique afin de recueillir des données quantitatives et qualitatives sur tous les projets internationaux de financement climatique du Canada dans le cadre de l'engagement de financement climatique de 5,3 milliards de dollars (de 2021 à 2026). Cet exercice permet de recueillir des données sur les résultats des indicateurs à différents niveaux afin de mesurer le niveau de progrès du Canada vers les résultats ultimes, intermédiaires et immédiats établis dans le modèle logique du programme de financement climatique. En plus d'être essentielles pour la production des rapports, ces données éclairent la prise de décision et transmettent les contributions internationales du Canada à l'action climatique.

Au-delà de cet exercice de production de rapports, AMC génère des données par le biais des rapports sommaires de gestion (RSG+), des rapports institutionnels annuels (RIA), des rapports des partenaires, des voyages de surveillance et des séances sur les leçons tirées, entre autres exercices. AMC élabore actuellement un cadre d'apprentissage afin d'extraire les principales leçons apprises de ces données.

En 2021, le Canada a procédé à l'évaluation horizontale interne de la Coopération internationale en matière de changements climatiques afin d'évaluer notre engagement précédent de 2,65 milliards de dollars et d'en tirer des leçons. Les recommandations formulées dans cette évaluation ont servi de base à la mise en œuvre de l'engagement actuel de 5,3 milliards de dollars. En particulier, en réponse aux recommandations de l'évaluation et pour améliorer la gouvernance du programme, deux comités interministériels ont été créés pour tirer parti de l'expertise de l'ensemble du gouvernement, favoriser l'échange d'informations et l'harmonisation des priorités avec les besoins des pays en développement.

Ces comités conseillent les deux ministres responsables du programme international de financement climatique et soutiennent une planification et une mise en œuvre efficaces des investissements. Le processus de planification annuelle des investissements a été mis en place pour déterminer des projets climatiques solides de la part de partenaires travaillant avec la diversité des ministères canadiens et pour s'assurer que les objectifs politiques proposés par le Canada puissent être atteints. Le Canada procède actuellement à une évaluation de son programme international de financement climatique afin de tirer des leçons de l'engagement

actuel de 5,3 milliards de dollars. Les recommandations qui découleront de cette évaluation éclaireront la mise en œuvre des futurs engagements en matière de financement climatique.

Reconnaissant l'importance des points de vue des partenaires, des intervenants et des bénéficiaires des fonds, le Canada sollicite également l'avis de parties externes pour évaluer et améliorer son programme de financement climatique. Au début de l'année 2024, le Canada a organisé une série de séances de consultation et de mobilisation avec des partenaires et des intervenants clés afin d'aider à façonner l'avenir du financement climatique international du Canada pour les pays en développement. Cette initiative s'appuie sur des travaux antérieurs visant à mobiliser les partenaires et les intervenants quant au financement climatique du Canada en 2020, qui ont été résumés dans un [rapport « Ce que nous avons entendu »](#). Les présentations pour les engagements les plus récents ont été recueillies entre mai et juin 2024. Au cours de cette période, des représentants d'AMC et d'ECCC ont rencontré 265 participants issus de 130 organisations, dont le secteur privé, la société civile, la jeunesse, les organisations nationales autochtones et les représentants autochtones, les provinces et les territoires, ainsi que les pays en développement.

Ces consultations ont permis de tirer des leçons précieuses pour la conception et la mise en œuvre du prochain engagement du Canada en matière de financement climatique et de la nature. Par exemple, les participants ont formulé des suggestions pour renforcer l'efficacité, la mobilisation et la collaboration dans le prochain engagement. Cela inclut des suggestions pour s'assurer que le financement climatique du Canada protège mieux les droits des peuples autochtones et intègre leurs perspectives, leurs voix et leurs approches à l'avenir, notamment en explorant des approches participatives intégrées permettant l'engagement des peuples autochtones qui sont directement touchés. Un [rapport « Ce que nous avons entendu »](#) sur ces séances de mobilisation a été publié sur le site web d'AMC en novembre 2024.

Sur le plan international, le Canada a travaillé en partenariat avec l'Allemagne sur le [Plan de mise en œuvre du financement de la lutte contre les changements climatiques](#) de 2021 et le [rapport d'étape](#) qui en découle. Ce travail a éclairé le rôle du Canada sur la scène internationale en tant que défenseur d'une amélioration de la transparence dans la production de rapports, d'une plus grande ambition dans la mise à l'échelle du financement climatique à partir d'une large base de contributeurs, et d'une augmentation de l'adaptation et du financement privé.

Conformément à ces leçons tirées, le Canada reconnaît qu'il y a encore du travail à faire pour que le financement climatique soit mobilisé à l'échelle nécessaire pour répondre aux besoins des pays en développement. Alors que le monde s'apprête à fournir et à mobiliser des fonds pour le climat conformément au nouvel objectif chiffré collectif (NOCC), il sera nécessaire de s'appuyer sur les succès et les lacunes des précédents programmes de financement climatique pour s'assurer que les fonds répondent aux besoins des pays bénéficiaires durant la période postérieure à 2025.

2.6 Projeter et communiquer l'information ex ante sur le financement climatique

Le Canada fournit des projections de financement climatique ex ante basées sur des engagements pluriannuels de financement climatique nouveau et supplémentaire. Ces engagements sont

considérés comme nouveaux et supplémentaires, car ils vont au-delà des engagements pris par le Canada avant l'Accord de Copenhague.

Le Canada fournit des renseignements sur son financement climatique au niveau des programmes par deux moyens. La plupart des nouveaux projets de financement climatique sont communiqués au stade de l'engagement par le biais d'annonces sur le site web du Canada consacré au financement climatique. Ces annonces contiennent généralement des détails sur les projets. Les renseignements sur le projet à l'étape du déboursement peuvent également être trouvés dans les banques de projet respectives d'[Environnement et Changement climatique Canada \(ECCC\)](#) et [Affaires mondiales Canada \(GAC\)](#). Il y a un décalage d'un an dans la disponibilité des décaissements vérifiés en raison du processus de collecte et de vérification des données. Par exemple, les décaissements effectués au cours de l'exercice 2023-2024 seront diffusés publiquement à la fin de l'exercice 2024-2025 (après mars 2025).

Le financement climatique total du Canada est annoncé par le biais d'engagements pluriannuels approuvés par le Parlement. Ainsi, les informations ex ante fiables sur le financement climatique du Canada au-delà de ce qui est disponible dans le cadre d'une enveloppe de financement actuelle sont limitées en raison du cycle budgétaire. Ces défis sont exacerbés par le fait que l'engagement actuel du Canada en matière de financement climatique est sur le point de s'achever et que la période de financement de la plupart des projets touche à sa fin. Le Canada est en train d'élaborer son prochain engagement en matière de financement climatique. Des renseignements sur le programme, y compris les projets sélectionnés et les montants de financement, seront disponibles au fur et à mesure que l'approche sera finalisée.

3. Améliorer les environnements favorables

3.1 Transfert des technologies et renforcement des capacités

Le Canada reconnaît l'importance du transfert de technologies et du soutien au renforcement des capacités pour les pays en développement, en particulier les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, afin de réaliser des progrès tangibles dans la mise en œuvre des CDN et des plans nationaux d'adaptation (PNA). L'accès à des technologies propres, innovantes et abordables est essentiel pour une croissance économique qui ne compromet pas l'intégrité de l'environnement et n'exacerbe pas les effets sur le climat. Les technologies appropriées permettront une transition durable, à faible émission de carbone, résiliente aux changements climatiques, positive pour la nature et inclusive.

Le renforcement des capacités des institutions et des personnes bénéficiant d'un soutien technologique est le fondement essentiel du succès et de la longévité du transfert, de la diffusion et du déploiement des technologies. Le renforcement des capacités des institutions, des collectivités et des individus contribue également à créer les environnements politiques et réglementaires nécessaires pour attirer les investissements et créer les conditions permettant aux nouvelles technologies et aux nouveaux systèmes de s'implanter à long terme.

À ce jour, le Canada a versé 11,2 millions de dollars au Centre et réseau des technologies climatiques (CRTC) des Nations Unies. Le CRTC fournit aux pays en développement des solutions technologiques et un soutien au renforcement des capacités dans le cadre de la mise en œuvre de leurs CDN. Le Canada siège également au conseil consultatif du CRTC, notamment

sur son groupe de travail sur la numérisation, et travaille dans les bases de données des technologies vertes et contribue à un plan de travail sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour l'action climatique.

Le Canada continue de soutenir le transfert des technologies et le renforcement des capacités par le biais de projets et d'activités dans le cadre de son engagement en matière de financement climatique. En voici des exemples :

- 25 millions de dollars (2022-2026) pour le Programme d'aide à la gestion du secteur de l'énergie (PAGSE) de la Banque mondiale afin d'aider à élaborer et à mettre en œuvre des alternatives énergétiques propres, et de soutenir les pays à revenu faible et intermédiaire dans leur transition vers une économie plus propre;
- 18,2 millions de dollars (2016-2028) pour les phases I et II du projet d'énergie durable et de développement économique en Jordanie afin d'accroître l'employabilité des femmes et des groupes marginalisés dans les secteurs de l'agriculture adaptée au climat et des énergies renouvelables, y compris la technologie de l'énergie solaire;
- 10 millions de dollars (2023-2026) pour la mise à l'échelle des investissements dans les solutions fondées sur la nature afin d'améliorer les connaissances nationales et mondiales sur ces solutions. Le Canada fournira également un soutien technique et en renforcement des capacités pour promouvoir des infrastructures résilientes au climat et qui tiennent compte de l'égalité des sexes, ainsi que pour aider les organisations publiques et privées à accéder aux fonds climatiques pour l'adaptation;
- 2,2 millions de dollars (2022-2025) pour soutenir la réduction progressive des hydrofluorocarbures (HFC) en Colombie, au Mexique, au Pérou et au Sénégal, et aider ces pays à réduire progressivement leur utilisation de puissants GES, les HFC, afin de soutenir la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali du Protocole de Montréal. Les projets soutiennent des activités dans ces pays pour démontrer des technologies à faible réchauffement planétaire et à haut rendement énergétique pour remplacer les technologies à base de HFC dans le secteur de la réfrigération, ainsi que la formation et le renforcement des capacités pour réduire l'utilisation et les émissions de frigorigènes aux HFC.

4. Sources de financement climatique au-delà de l'engagement de 5,3 milliards de dollars

4.1 Mobilisation de financements privés

Conscient de la nécessité d'accroître le financement climatique, le Canada reconnaît qu'il est indispensable de trouver des sources de financement climatique au-delà du secteur public. Cela inclut le financement provenant des secteurs privé et philanthropique.

Le Canada s'est fixé comme objectif à long terme de mobiliser 0,75 dollar de financement climatique privé pour chaque dollar d'investissement public. Pour atteindre cet objectif, le Canada a adopté de nouvelles méthodes pour obtenir des investissements privés dans l'action climatique dans les pays en développement. Il s'agit notamment de mettre en œuvre les recommandations des rapports de l'OCDE « Scaling Up Adaptation Finance in Developing Countries » et « Scaling Up the Mobilisation of Private Finance for Climate Action in Developing Countries » et d'adhérer à d'autres pratiques exemplaires internationales.

Le Canada a mis en place des mécanismes au sein des banques multilatérales de développement (BMD) afin de catalyser les investissements du secteur privé. En collaborant avec les BMD et les partenaires bilatéraux, le Canada s'efforce d'éliminer les obstacles à l'investissement dans les projets climatiques, de minimiser les risques financiers et techniques et de mobiliser ainsi les investissements du secteur privé. Par exemple, le Canada a financé les deux Fonds canadiens pour le climat destinés au secteur privé (FCSP) I et II en Asie auprès de la Banque asiatique de développement (BAD) afin de faciliter un plus grand engagement du secteur privé dans l'action climatique en Asie. Les deux fonds fournissent des prêts à des conditions privilégiées ainsi que des subventions d'assistance technique (dans le cadre du FCSP I) pour des projets d'atténuation et d'adaptation au climat menés par le secteur privé dans les pays en développement d'Asie et du Pacifique, qui n'auraient pas vu le jour sans un financement concessionnel afin d'atténuer les risques d'investissement. L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes sont au cœur des Fonds canadiens pour le climat, reconnaissant le rôle central des femmes dans la lutte contre les changements climatiques; les initiatives peuvent contribuer à la création d'emplois, à la formation, à la promotion de politiques d'entreprise favorisant l'égalité des genres, ainsi qu'au soutien de l'esprit d'entreprise des femmes locales.

La capacité et l'ampleur des activités des BMD permettent au Canada de mobiliser plus efficacement des financements privés qu'il ne pourrait le faire par d'autres voies. Le Canada s'est appuyé sur son partenariat avec la BAD pour établir un troisième fonds canadien pour le climat avec la BAD en 2024. Le Fonds canadien pour le climat et la nature destiné au secteur privé en Asie (CANPA) fournit 350 millions de dollars (2024-2042) en prêts concessionnels à la BAD et est complété par 10 millions de dollars en assistance technique pour soutenir les transitions des pays en développement de l'Indo-Pacifique vers des économies inclusives, à faible émission de carbone et résilientes aux changements climatiques. Le fonds utilisera un financement mixte pour mobiliser les investissements du secteur privé dans l'action climatique qui fait progresser l'égalité des genres dans la région. L'assistance technique soutiendra la préparation et la mise en œuvre de projets et améliorera les conditions du marché pour que le secteur privé investisse dans des initiatives climatiques tenant compte de l'égalité des genres dans la région indopacifique.

Grâce à l'utilisation stratégique de leurs ressources, les institutions financières de développement (IFD) ont un rôle clé à jouer pour permettre au secteur privé d'investir dans ces marchés et de s'y implanter. FinDev Canada poursuit son travail de soutien à la mobilisation des capitaux privés en déterminant les occasions au niveau des transactions qui peuvent mobiliser des capitaux supplémentaires, notamment au moyen de co-investissements par le biais de la dette et des capitaux propres, du partage des risques par l'intermédiaire de l'assurance, et des stratégies de sortie et/ou de gestion du bilan.

4.2 Intégrer les considérations relatives aux changements climatiques dans l'aide au développement du Canada

La Politique d'aide internationale féministe (PAIF) du Canada vise à intégrer les considérations relatives à l'environnement et aux changements climatiques dans tous les programmes d'assistance internationale du Canada. L'objectif est double : veiller à ce que les projets d'aide internationale ne nuisent pas à l'environnement et que la dégradation de l'environnement n'affaiblisse pas les progrès réalisés en matière de développement. Le Canada déclare à la

CCNUCC les projets d'aide internationale comportant un aspect « important » lié aux changements climatiques sous la rubrique « autre aide internationale ». Ce financement s'ajoute à l'engagement de 5,3 milliards de dollars.

Le projet Investir dans les femmes pour une économie plus verte au Burkina Faso vise à renforcer la participation économique et la résilience des femmes entrepreneures dans une économie plus verte, principalement dans l'agriculture adaptée au climat. Le Canada fournit 7,4 millions de dollars à ce projet, qui est réalisé en partenariat avec l'Africa Enterprise Challenge Fund. Le projet, qui a débuté en 2022 (avec un financement jusqu'en 2028), vise à soutenir huit petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes au moyen de subventions et d'une assistance technique. Il soutiendra également cinq coopératives dirigées par des femmes et leurs 2 500 membres au moyen de subventions et de formations, notamment sur les technologies efficaces pour la production, la transformation, la conservation et la distribution de produits agroalimentaires. En outre, le projet travaillera avec deux institutions de microfinancement au Burkina Faso pour octroyer des prêts et accompagner environ 2 000 femmes et leurs microentreprises.

Il n'est pas possible de fournir des informations ex ante sur les financements climatiques prévus dans le cadre de l'aide internationale du Canada comportant un volet sur les changements climatiques, en raison de la nature de la programmation des financements climatiques. Les projets menés avec des organisations de la société civile débouchent sur des investissements pluriannuels, qui sont ensuite actualisés chaque année en fonction des priorités nationales et de l'harmonisation avec la PAIF du Canada. Parallèlement, les spécialistes de l'environnement d'Affaires mondiales Canada travaillent avec différents programmes pour intégrer les considérations climatiques et le principe « ne pas nuire », ce qui a pour conséquence que des projets supplémentaires sont considérés comme des financements climatiques, bien qu'ils proviennent de l'extérieur du programme de financement climatique. De plus amples informations sur le financement climatique fourni et mobilisé pour des objectifs « importants » et « principaux » en matière de changements climatiques au cours des années civiles 2021 et 2022 (les dernières données disponibles au moment de la rédaction du présent document) sont disponibles dans le premier rapport biennal sur la transparence du Canada.

4.2.1 Soutien de FinDev Canada

Les contributions de FinDev Canada au financement climatique international du Canada sont également comptabilisées en plus de l'engagement de 5,3 milliards de dollars. FinDev Canada fournit des solutions de financement, d'investissement et de financement mixte, ainsi que de l'assistance technique et des connaissances, afin de promouvoir une croissance durable et inclusive dans les marchés émergents et les économies en développement, conformément aux Objectifs de développement durable et aux engagements de l'Accord de Paris. FinDev Canada cherche à produire des répercussions du développement sur l'action en faveur du climat et de la nature, l'égalité des genres et le développement du marché par le biais d'investissements dans des infrastructures durables, l'agro-industrie et les chaînes de valeur forestières, et l'industrie financière. En 2023, FinDev Canada s'est engagé à verser 153 millions de dollars américains supplémentaires en financement climatique en soutien à la création d'un monde plus vert et plus résilient aux changements climatiques.

De plus, au niveau global, FinDev Canada élaborera et cocréera des instruments et/ou des plateformes d'investissement qui peuvent mobiliser des capitaux privés à grande échelle pour soutenir l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci. FinDev Canada, en collaboration avec son partenaire MUFG Bank Ltd, a élaboré GAIA – une plateforme de financement mixte de 1,48 milliard de dollars américains qui améliorera l'accès au financement pour les projets à fort impact d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets dans jusqu'à 25 marchés émergents. Sa structure tire parti de l'effet d'atténuation des risques du capital de première perte du Fonds vert pour le climat approuvé l'année dernière (2023) et du financement concessionnel du nouveau mécanisme de financement concessionnel de FinDev Canada, et bénéficie d'un mécanisme de couverture du risque de change et d'un mécanisme d'assistance technique accessoire pour la préparation du projet sur le dernier kilomètre. Il s'agit d'une combinaison très efficace et innovante de partage des risques entre le secteur public et le secteur privé, qui permet de mobiliser à grande échelle du financement privé pour lutter contre les changements climatiques.

4.2.2 Soutien d'Exportation et développement Canada

Les travaux d'EDC soutiennent également les investissements climatiques dans les pays en développement. De 2016 à 2023, EDC a fourni 1,7 milliard de dollars de soutien au financement climatique visant à atténuer les changements climatiques dans les pays en développement, dans le cadre de l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard de l'Accord de Paris. Ces fonds s'ajoutent à l'engagement de 5,3 milliards de dollars. EDC contribue à la transition vers une économie mondiale durable à faible émission de carbone en appuyant le développement de technologies propres au Canada et à l'étranger grâce à l'assurance-crédit, aux garanties, au cautionnement, aux services de connaissances, au financement et aux capitaux propres. En 2022, EDC a fixé un objectif de 10 milliards de dollars en affaires facilitées dans le domaine des technologies propres d'ici à 2025. Au 31 décembre 2023, EDC avait dépassé son objectif en fournissant plus de 12 milliards de dollars en solutions de financement et d'assurance à plus de 440 entreprises de technologies propres – comparativement à 8,8 milliards de dollars et 392 entreprises en 2022. Depuis 2012, EDC a appuyé des exportations de technologies propres d'une valeur de près de 41 milliards de dollars et est l'un des principaux bailleurs de fonds de l'industrie canadienne des technologies propres.

5. Les objectifs à long terme de l'Accord de Paris en perspective

L'article 2.1c de l'Accord de Paris définit l'objectif visant à rendre « les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques ». Le Canada reconnaît l'importance cruciale de l'article 2.1(c), son potentiel de transformation en tant que condition préalable nécessaire pour atteindre l'objectif de température de l'Accord de Paris, et la nécessité d'un rapport transparent sur les progrès des Parties en matière d'harmonisation de tous les flux financiers, tant nationaux qu'internationaux. Des progrès plus vastes en matière d'harmonisation constituent un complément essentiel à la prestation d'un soutien au financement climatique aux pays en développement au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris.

Alors que le Canada continue de rendre compte de ses progrès en matière d'harmonisation de ses mesures au titre de l'article 2.1 (c) dans sa troisième communication biennale, en s'appuyant sur les informations partagées dans ses deux précédentes communications biennales, il continue de

plaider en faveur d'un espace dédié pour discuter de l'article 2.1 (c) dans le cadre de la Conférence des Parties qui tient lieu de réunion des Parties à l'Accord de Paris.

Le gouvernement du Canada reconnaît que le financement durable joue un rôle clé dans l'accélération de la transition vers une économie plus propre et plus verte et s'engage à promouvoir le développement d'un marché financier durable qui renforcera la confiance des investisseurs, stimulera la croissance économique et aidera à lutter contre la double crise des changements climatiques et de la perte de biodiversité. Le Canada prend des mesures par le biais de diverses initiatives au niveau national pour mieux harmoniser les flux financiers avec les objectifs de l'Accord de Paris.

5.1 Élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles

En juillet 2023, le gouvernement du Canada a publié le Cadre d'évaluation des subventions inefficaces aux combustibles fossiles et les Lignes directrices relatives aux subventions inefficaces aux combustibles fossiles. Le cadre fournit une méthodologie pour évaluer si une mesure constitue une subvention inefficace aux combustibles fossiles, tandis que les lignes directrices visent à éviter la création de nouvelles subventions inefficaces aux combustibles fossiles. Cette politique s'applique à tous les ministères et agences fédéraux et prévoit une méthodologie normalisée pour garantir que le soutien futur du gouvernement sera harmonisé avec les priorités du Canada en matière de climat et d'énergie. Le gouvernement du Canada est le seul pays au monde à publier un cadre analytique rigoureux et des lignes directrices sur les subventions inefficaces aux combustibles fossiles. Le cadre est utilisé pour déterminer quelles mesures fiscales et non fiscales constituent une subvention inefficace aux combustibles fossiles, tandis que les lignes directrices contribueront à empêcher la création de nouvelles subventions inefficaces aux combustibles fossiles. De plus, le gouvernement du Canada demeure aussi engagé à élaborer et publier un plan de mise en œuvre visant à éliminer progressivement le financement public du secteur des combustibles fossiles, y compris par des sociétés d'État fédérales.

5.2 Taxonomies

En octobre 2024, le gouvernement du Canada a annoncé son soutien à l'élaboration de lignes directrices en matière d'investissement durable volontaire (également connues sous le nom de taxonomie) qui classeraient les investissements en fonction de critères d'admissibilité déterminés scientifiquement et compatibles avec l'objectif d'atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050 et de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. La taxonomie contribuera à mobiliser des capitaux privés en faveur d'activités durables en permettant aux investisseurs de comprendre et de faire connaître les activités et les investissements clés qui permettront d'obtenir une économie carboneutre.

5.3 Informations relatives aux changements climatiques

En octobre 2024 également, le gouvernement du Canada a annoncé les prochaines étapes pour exiger des grandes entreprises privées constituées sous le régime fédéral qu'elles fournissent à leurs actionnaires des informations financières liées au climat. Ces divulgations aideront les investisseurs à mieux comprendre comment les grandes entreprises envisagent et gèrent les risques liés aux changements climatiques, ce qui permettra de garantir que l'affectation des capitaux correspond aux réalités d'une économie carboneutre.

En 2018, EDC est devenue la première société d'État canadienne et la première agence de crédit à l'exportation à déclarer son soutien aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Depuis, EDC a renforcé sa gestion des risques et des occasions liés au climat et a accru la transparence de ses divulgations pour le bienfait de ses intervenants. En outre, depuis 2020, EDC exige que, pour certains produits, les clients des secteurs pétrolier et gazier en amont et en aval s'engagent à divulguer des informations d'entreprise sur le climat conformément aux recommandations du GIFCC. EDC émet également des obligations vertes depuis 2014 et a été la première organisation financière canadienne à le faire. Les fonds levés au moyen des obligations vertes ont permis de financer une cinquantaine de transactions dans divers secteurs, contribuant à la protection de l'environnement ou à l'atténuation des changements climatiques. En 2024, EDC a émis sa sixième obligation verte, d'une valeur de 1 milliard de dollars américains. Il s'agit de la première obligation émise en vertu du Cadre pour les obligations durables d'EDC, qui a été lancé en 2022, afin de permettre un plus grand soutien financier aux initiatives qui créent un monde plus équitable et plus durable. En outre, EDC s'est engagée en 2021 à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 dans l'ensemble de ses secteurs d'activité et dans ses propres activités – un objectif qui concorde avec le gouvernement du Canada et l'Accord de Paris. En 2023, EDC est devenu un membre fondateur de la Net Zero Export Credit Agencies Alliance (NZECA), une nouvelle initiative de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ) qui encourage les membres à atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

5.4 Tarification du carbone

Le Canada demande à tous les pays d'adopter la tarification du carbone comme élément central de leurs stratégies climatiques, afin d'atteindre l'objectif collectif de couvrir 60 % des émissions mondiales d'ici à 2030. Pour atteindre cet objectif, le Canada a lancé le Défi mondial sur la tarification du carbone (DMTC) lors de la COP26. Ce partenariat vise à étendre l'utilisation de la tarification du carbone en renforçant les systèmes existants et en soutenant les systèmes émergents. Le Défi se veut également un forum de dialogue et de coordination afin de rendre les systèmes de tarification plus efficaces et d'aider d'autres pays à adopter la tarification du carbone.

Lors de la COP28, le Canada a annoncé la création d'un secrétariat du DMTC afin de faciliter la coordination du comité consultatif et du groupe de travail technique et de soutenir les échanges techniques et les ateliers en cours du DMTC. En octobre 2024, 16 pays avaient rejoint le DMTC en tant que partenaires et amis. En 2024, le secrétariat du DMTC a organisé de nombreux ateliers techniques et de renforcement des capacités afin de favoriser le dialogue entre les pays sur leurs expériences en matière d'élaboration, de renforcement et de mise en œuvre de systèmes de tarification du carbone. Les ateliers ont été étendus aux pays membres et pays membres potentiels du DMTC et les thèmes abordés comprenaient : l'expansion de la tarification du carbone à de nouveaux secteurs; l'utilisation efficace des recettes provenant de la tarification du carbone; l'attribution de crédits et la compensation dans les instruments nationaux de tarification du carbone; et l'intégration de l'élimination des GES dans les marchés nationaux du carbone.

5.5 Plafonds sur le secteur pétrolier et gazier

Le Canada s'est également engagé à plafonner et à réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur pétrolier et gazier au rythme et dans les proportions nécessaires pour contribuer à l'atteinte de ses objectifs climatiques de 2030 et atteindre la carboneutralité d'ici 2050. En 2023,

le Canada a publié un *Cadre réglementaire pour plafonner les émissions de gaz à effet de serre du secteur pétrolier et gazier* afin de mobiliser les Canadiens dans la conception du plafond d'émissions. À la suite d'un engagement approfondi avec l'industrie, les peuples autochtones, les provinces et territoires et les intervenants, le gouvernement a publié plus tôt cette année un projet de règlements visant à mettre en œuvre un système national de plafonnement et d'échange qui s'appliquerait aux émissions provenant du secteur pétrolier et gazier en amont et de la production de gaz naturel liquéfié. Les règlements proposés sont conçus pour établir un mécanisme garantissant que le secteur réduit les émissions de GES et s'engage sur la voie de la carboneutralité d'une manière qui permette au secteur d'être concurrentiel dans l'économie mondiale émergente carboneutre.

5.6 Élimination progressive du charbon

L'Alliance : Énergiser au-delà du charbon (PPCA), que le Canada copréside avec le Royaume-Uni et qui compte 180 membres, est le moteur des efforts collectifs visant à accélérer l'élimination progressive, à l'échelle mondiale, des émissions provenant des centrales au charbon traditionnelles. La PPCA est également un mécanisme essentiel pour répondre à l'appel du Secrétaire général des Nations Unies en faveur de l'arrêt de la production de charbon et de la fin de la « dépendance mortelle » du monde à l'égard de l'énergie au charbon. L'élimination progressive de l'électricité produite à partir du charbon est la première mesure la plus importante que les acteurs publics et privés doivent prendre pour atteindre les objectifs climatiques de l'Accord de Paris. Bien que la PPCA soit une initiative gouvernementale, elle fait le lien entre les secteurs public et privé grâce à ses principes financiers, qui guident les institutions financières dans leur soutien aux objectifs de l'Alliance. Ces principes, qui sont en cours d'actualisation pour 2024, font concorder les services financiers avec l'Accord de Paris, améliorent les rapports sur les risques climatiques et complètent les lignes directrices du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Cette année, la PPCA a également organisé une série de dialogues sur les solutions afin d'accroître l'ambition et d'accélérer la mise en œuvre des mesures visant à l'élimination progressive du charbon, en partageant les pratiques exemplaires et les connaissances pour aider les pays à passer à des sources d'énergie propres, notamment en présentant des solutions concrètes pour mobiliser le financement privé en faveur de la transition vers le charbon.

5.7 Obligations vertes

Les émissions d'obligations vertes du gouvernement canadien soutiennent le marché canadien du financement durable en fournissant une référence souveraine pour le reste du marché, et des actifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de haute qualité pour les investisseurs, soutenus par la cote de crédit AAA du Canada. Les obligations vertes débloquent des financements privés pour accélérer des projets tels que les infrastructures vertes et la conservation de la nature, et étendent le financement à des projets qui font croître l'économie canadienne et créent davantage d'emplois bien rémunérés dans tout le pays. En octobre 2024, le Canada a rouvert avec succès sa deuxième obligation verte libellée en dollars canadiens pour un montant supplémentaire de 2 milliards de dollars, après une première émission de 4 milliards de dollars en février 2024. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un engagement à émettre régulièrement des obligations vertes. Cette dernière émission porte le montant total des obligations vertes canadiennes en circulation à 11 milliards de dollars. Il s'agit de la deuxième émission réalisée au titre du cadre actualisé des obligations vertes du Canada, qui permet à certaines dépenses liées à l'énergie nucléaire à être admissibles au produit des obligations vertes.

Le Canada est le premier emprunteur souverain à émettre une obligation verte incluant certaines dépenses nucléaires, ce qui démontre l'engagement du Canada à être un leader mondial dans le domaine de l'énergie nucléaire propre.

6. Conclusion

Le Canada reste fermement engagé à soutenir les pays en développement dans la lutte mondiale contre les changements climatiques et reconnaît la valeur de la fourniture d'informations ex ante pour améliorer la prévisibilité des flux. Dans cette optique, le Canada vise à fournir une vue d'ensemble des principales caractéristiques de son financement climatique dans chaque communication biennale, tout en reconnaissant les limites liées aux cycles de planification budgétaire. Dans les années à venir, le Canada continuera à s'appuyer sur les leçons tirées de plus d'une décennie de financement climatique pour canaliser plus efficacement l'aide afin de mieux répondre aux besoins des pays en développement. Le Canada affirme également l'importance de faire progresser tous les objectifs de l'Accord de Paris, y compris l'article 2.1(c), et continuera à rendre compte de ses progrès dans les années à venir.